



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal mardi le 19 septembre 2017, à 20:30 heures au 795 rue Des Loisirs.

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points suivants :

- L'adoption du règlement 479-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.
- Résolution autorisant de nettoyage du fossé de la 94^e avenue pour une distance de 200m
- Résolution autorisant l'installation d'une borne sèche pour le service d'incendie.

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 11^e jour de septembre deux mille dix-sept.

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11 septembre 2017 entre 16:00 et 17:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2017.

Sophie Loubert
Directrice générale et secrétaire-trésorière